

Le 8 février 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 8 février 2011 à 19h30.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller
Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENTE

Madame Ginette Roy, directrice générale

2011-02-331 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Penny Boulianne

et **RÉSOLU**

DE **PROCÉDER** à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 8 février 2011 à 19h35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. MOT DE LA MAIRESSE

2011-02-332 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Marlène Lapointe

et **RÉSOLU**

D'**ACCEPTER** l'ordre du jour en reportant le point 7.1.1 à une séance ultérieure.

ORDRE DU JOUR– AGENDA Séance ordinaire du conseil du 8 février 2011		
Item		
1	OUVERTURE DE SÉANCE	OPENING OF THE AGENDA
2	MOT DE LA MAIRESSE	WORD FORM THE MAYOR
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION OF THE AGENDA
4	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 JANVIER 2011	ADOPTION OF THE MINUTES
5	PERIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR	QUESTION PERIOD OF ITEMS NOT ON THE AGENDA
6	AFFAIRES DU CONSEIL	COUNCIL'S AFFAIRS
6.1	<i>Résolution d'appui – Taxes sur l'immatriculation et le stationnement</i>	
6.2	<i>Achat de portables pour le Conseil sans papier</i>	
7	ADMINISTRATION	ADMINISTRATION

Le 8 février 2011

7.1	GREFFE	SECRETARIAL AFFAIRS
7.1.1	<i>Contrat de location pour le photocopieur</i>	<i>Lease for the photocopier</i>
7.1.2	<i>Adoption du règlement numéro 611-1 modifiant le règlement numéro 611 imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2011 afin d'y ajouter les tarifs pour le camp de jour</i>	<i>Adoption of Bylaw 611-1 amending Regulation Number 611 imposing a tariff and management criteria for the financing, administration and control of certain goods, services and activities of the municipality for the year 2011 in order to adding the rates for day camp</i>
7.1.3	<i>Avis de motion - Amendant le règlement numéro 610 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2011 afin de remplacer les échéanciers de paiement</i>	<i>Notice of Motion - Amending Regulation Number 610 declaring the imposition of tax rates and pricing of municipal services for fiscal year 2011 to replace the payment schedules</i>
7.2	TRÉSORERIE	TREASURER'S AFFAIRS
7.2.1	<i>Comptes à payer et déjà payés au 31 décembre 2010 et au 31 janvier 2011</i>	<i>Accounts payable and paid for December 31, 2010 and January 31, 2011</i>
7.2.2	<i>Mauvaise créances</i>	<i>Bad debts</i>
7.2.3	<i>Cloison vitrée – Bureau commis comptable</i>	<i>Glass partition - Office Bookkeeper</i>
7.3	RESSOURCES HUMAINES	HUMAN RESOURCES AFFAIRS
7.3.1	<i>Engagement de la coordonnatrice du camp de jour 2011</i>	<i>Hiring of Coordinator Day Camp 2011</i>
7.3.2	<i>Engagement de la coordonnatrice de la piscine municipale 2011</i>	<i>Hiring of Coordinator Municipal Pool 2011</i>
7.3.3	<i>Annonce des emplois d'été 2011</i>	<i>Advertisement Summer 2011 jobs</i>
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE	POLICE AND FIRE DEPARTMENT
8.1	<i>Dépôt du rapport des activités du Service de Sécurité incendie</i>	<i>Activity report of the Fire Department</i>
8.2	<i>Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide au moment d'appels simultanés en cas d'incendie ou de situation d'urgence incluant le service premier répondant</i>	<i>Agreement on the establishment of an assistance plan when simultaneous calls in case of fire or emergency service including first responder 1.</i>
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	PUBLIC WORKS, WATER AND SEWER DEPARTMENT
9.1	<i>Dépôt du rapport des activités du service des travaux publics</i>	<i>Activity report of the Public Works Department</i>
9.2	<i>Prolongement du réseau d'aqueduc boulevard Perrot Nord</i>	<i>Extension of waterworks boulevard Perrot Nord</i>
9.3	<i>Octroi de contrat de services professionnels – Réseau d'aqueduc</i>	<i>Award of contract for Professional Services - Water System</i>
9.4	<i>Octroi de contrat de services professionnels pour la problématique de pluvial</i>	<i>Award of contract for professional services for the problem of surface water drainage</i>
9.5	<i>Octroi de contrat - Balancement du réseau d'aqueduc</i>	<i>Grant Contract - Balancing Water System</i>
10	URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT	URBANISM, INSPECTIONS AND PERMITS AND ENVIRONMENT
10.1	<i>Dépôt du rapport des activités du service des permis et des inspections</i>	<i>Inspection and permits Services deposit report</i>

Le 8 février 2011

10.2	<i>Adoption du règlement numéro 572-3 modifiant le règlement de zonage numéro 572 pour la zone Ca-1</i>	<i>Adoption of Bylaw number 572-3 modifying the regulation of zoning number 572 for the area Ca-1</i>
10.3	<i>Demande de changement des limites de la zone Ra-3 et de la zone Ca-1</i>	<i>Request to change the boundaries of the area Ra-3 and area Ca-1</i>
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE	RECREATIONAL, CULTURAL AND SOCIAL AFFAIRS
11.1	<i>Dépôt du rapport des activités de la bibliothèque</i>	<i>Library deposit report</i>
12	PÉRIODE DE QUESTIONS – CITOYENS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR	QUESTIONS PERIOD – CITIZENS – ON SUBJECTS ON THE AGENDA
13	LEVÉE DE LA SÉANCE	CLOSING OF MEETING

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-333 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2011

Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 janvier 2011 sans modification.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2011-02-334 6.1 RÉSOLUTION D'APPUIE – TAXES SUR L'IMMATRICULATION ET LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a pris connaissance de la résolution numéro CM10 0855 concernant l'instauration d'une taxe sur l'immatriculation et le stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil trouve inacceptable les représentations faites par la Ville de Montréal à l'effet qu'une taxe sur l'immatriculation et les stationnements soit imposée aux contribuables des municipalités comprises sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal « CMM », dont, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour le transport en commun, soit plus spécifiquement pour le financement d'infrastructures qui bénéficieront qu'aux résidents de l'Île de Montréal;

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe

et RÉSOLU

DE S'OPPOSER à la demande formulée par la Ville de Montréal, au Gouvernement du Québec, soit d'instaurer une taxe sur les véhicules immatriculés et stationnements, sur l'ensemble des municipalités comprises sur le territoire de la « CMM ».

DE DEMANDER au Premier ministre du Québec de mettre fin immédiatement à cette saga, sans fin, mise en œuvre par la Ville de Montréal, qui vise à taxer les

Le 8 février 2011

municipalités comprises sur le territoire de la « CMM » alors qu'elles ne bénéficient pas toujours des services et des équipements pour lesquelles elles sont taxées et d'exiger plutôt que la Ville de Montréal revoit sa philosophie de gestion et de gratuité de ces services.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités, ou partie de municipalité, comprises sur le territoire de la « CMM », ainsi qu'aux ministres des Transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et des Finances et responsable de la grande région de Montréal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-335 6.2 ACHAT DE PORTABLES POUR LE CONSEIL SANS PAPIER

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau

et RÉSOLU

DE REMPLACER 5 portables pour le Conseil sans papier comprenant l'achat et la réinstallation des logiciels nécessaires à jour pour un montant maximum de 6000 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire 02-13000-414.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-336 7.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 611-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 611 IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2011 AFIN D'Y AJOUTER LES TARIFS POUR LE CAMP DE JOUR

Considérant que le règlement a été déposé aux membres du Conseil municipal vendredi le 28 janvier 2011, une dispense de lecture est demandée.

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 611-1

AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 611 IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2011 AFIN D'Y AJOUTER LES TARIFS POUR LE CAMP DE JOUR

ATTENDU les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, (L.R.Q., Chapitre F-2-1).

ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2011;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau

et RÉSOLU

Le 8 février 2011

QU'UN règlement portant le numéro 611-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

En ajoutant à son article 1.3.2 **Camp de jour et service de garde**, le texte, les symboles et les chiffres suivant :

« 1.3.2 **Camp de jour et service de garde**

	RÉSIDENTS	NON RÉSIDENTS
<u>POUR LE CAMP DE JOUR</u>		
EN PERIODE D'INSCRIPTION		
Pour la durée du camp de jour		
Premier et deuxième enfant	295 \$ ch.	320 \$ ch.
Troisième enfant et plus	220 \$ ch.	260 \$ ch.
Par semaine		
Premier et deuxième enfant	145 \$ ch.	170 \$ ch.
Troisième enfant et plus	120 \$ ch.	145 \$ ch.
EN TOUT TEMPS		
Premier et deuxième enfant	350 \$ ch.	375 \$ ch.
Troisième enfant et plus	275 \$ ch.	315 \$ ch.
EN PERIODE D'INSCRIPTION		
<u>POUR LE SERVICE DE GARDE</u>		
EN PERIODE D'INSCRIPTION		
Pour la durée du camp de jour		
Premier et deuxième enfant	200 \$ ch.	250 \$ ch.
Troisième enfant et plus	150 \$ ch.	200 \$ ch.
Par semaine		
Premier et deuxième enfant	50 \$ ch.	60 \$ ch.
Troisième enfant et plus	30 \$ ch.	40 \$ ch.
EN TOUT TEMPS		
Pour la durée du camp de jour		
Premier et deuxième enfant	250 \$ ch.	300 \$ ch.
Troisième enfant	200 \$ ch.	250 \$ ch.
Par semaine		
Premier et deuxième enfants	60 \$ ch.	70 \$ ch.
Troisième enfant et plus	40 \$ ch.	50 \$ ch. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse

Ginette Roy, urbaniste, mba

Le 8 février 2011

Directrice générale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7.1.3 AVIS DE MOTION – POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 610 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011 AFIN DE MODIFIER L'ÉCHÉANCIER DES MODALITÉS DE PAIEMENT

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Michel Bourdeau, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement numéro 610 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2011 sera proposé pour adoption.

2011-02-337 7.2.1 COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010 ET AU 31 JANVIER 2011

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
et RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes déjà payés
au 31 décembre 2010 pour un montant de 2 083.84 \$

D'APPROUVER les comptes à payer
au 31 décembre 2010 pour un montant de 3 235.38 \$

POUR UN TOTAL DE 5 319.22 \$

D'APPROUVER les comptes déjà payés
au 31 janvier 2011 pour un montant de 54 216.89 \$

D'APPROUVER les comptes à payer
au 31 janvier 2011 pour un montant de 61 589.82 \$

POUR UN TOTAL DE 115 806.71 \$

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2010 et 2011 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci haut.

Ginette Roy, urbaniste, mba
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-338 7.2.2 MAUVAISES CRÉANCES

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
et RÉSOLU

D'ANNULER les factures au montant total de 80 \$ en raison de mauvaises créances, selon le tableau suivant :

NUMÉRO DE LA FACTURE	DATE DE LA FACTURATION	MONTANT DE LA FACTURATION
----------------------	------------------------	---------------------------

Le 8 février 2011

CRF800052	2008-10-17	50.00 \$
CRF700046	2007-07-25	30.00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-339 7.2.3 CLOISON SEMI-VITRÉE – BUREAU COMMIS COMPTABLE

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau

et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'achat d'une cloison semi-vitrée comprenant les accessoires pour un montant de 1915.56\$ taxes incluses à même le poste budgétaire numéro 02-13000-522.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2011-02-340 7.3.1 ENGAGEMENT DE MADAME PATRICIA REGIMBALD-BOUFFARD - COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2011

CONSIDÉRANT QU'une recommandation du Comité des Loisirs et de la Culture a été déposée au conseil municipal,

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne

et RÉSOLU

D'AUTORISER l'engagement de madame Patricia Regimbald-Bouffard à titre de coordonnatrice au camp de jour 2011 sous la responsabilité de la direction générale au taux horaire de 13 \$ pour la période du camp de jour et pour le nombre d'heures alloués aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-341 7.3.2 ENGAGEMENT DE MADAME CHANEL POULIN - COORDONNATRICE DE LA PISCINE MUNICIPALE 2011

CONSIDÉRANT QU'une recommandation du Comité des Loisirs et de la Culture a été déposée au conseil municipal,

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne

et RÉSOLU

D'AUTORISER l'engagement de madame Chanel Poulin à titre de coordonnatrice de la piscine municipale 2011 sous la responsabilité de la direction générale au taux horaire de 13 \$ pour la période estivale et pour le nombre d'heures alloués aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-342 7.3.3 ANNONCE DES EMPLOIS D'ÉTÉ 2011

Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman

Le 8 février 2011

et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la dépense pour une annonce publicitaire afin de recruter le personnel d'été en collaboration avec les municipalités voisines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La directrice générale dépose le rapport des activités du service de Sécurité incendie.

2011-02-343

8.2 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE AU MOMENT D'APPELS SIMULTANÉS EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE INCLUANT LE SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau

et **RÉSOLU**

D'ABROGER la résolution 2010-12-283, et

D'ENTÉRINER l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide au moment d'appels simultanés en cas d'incendies ou de situations d'urgence incluant le service de premier répondant entre la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Ville de L'Île-Perrot selon les taux établis à ladite entente;

et

D'AUTORISER Mesdames Manon Trudel, mairesse et Ginette Roy, directrice générale à signer au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des activités du Service des travaux publics.

2011-02-344

9.2 PROLONGEMENT DU RÉSEAU - BOULEVARD ÎLE-PERROT NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de l'Île-Perrot, par sa résolution no. 1002-066 (projet de subdivision du lot 1 577 930), demande à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil un accord sur le principe d'une entente intermunicipale pour les besoins dudit projet de subdivision;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de voirie ont reçu les représentants de la Ville de l'Île-Perrot et les représentants de la demande de subdivision du projet pour le lot 1 577 930 afin d'écouter la présentation et les explications des éléments d'un possible accord sur le principe concernant une entente intermunicipale pour les besoins dudit projet de subdivision.

CONSIDÉRANT QUE l'approche est basée sur une ouverture de la Municipalité à regarder la possibilité d'un appui ultérieurement pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur le boulevard Île-Perrot Nord, sans que cela implique aucun

Le 8 février 2011

frais et aucune responsabilité reliés à la démarche des représentants de la Ville de l'Île-Perrot et de tous autres représentants publics ou privés.

Il est PROPOSÉ par Marlène Lapointe

D'ACCEPTER de regarder la possibilité d'un appui pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur le boulevard Île-Perrot Nord, sans que cela implique aucune obligation à accepter toute proposition, sans aucun frais et aucune responsabilité reliés à la démarche des représentants de la Ville de l'Île-Perrot et de tous autres représentants publics ou privés pour la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

*Pour : Monsieur Yves Charlebois
Madame Marlène Lapointe*

*Contre : Madame Penny Boulianne
Monsieur Michel Bourdeau
Madame Valerie Kirkman*

REJETÉE

2011-02-345 9.3 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau

et RÉSOLU

D'OCTROYER à Les consultants LBCD inc. le mandat de mettre en place un programme de réfection du réseau d'aqueduc à partir des données existantes et des données produites par Aqua-Data dans le cadre d'une demande de subvention selon l'offre de services déposé au montant de 11 000\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-346 9.4 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROBLÉMATIQUE SUR LE PLUVIAL

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne

et RÉSOLU

D'OCTROYER à Les consultants LBCD inc le mandat d'étude de drainage pluvial dans le secteur du 5^e boulevard selon l'offre de services déposé à un taux horaire ne dépassant pas 4 000\$ plus taxes et répartis entre la Municipalité et les propriétés concernées selon les responsabilités respectives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-02-347 9.5 OCTROI DE CONTRAT AQUA-DATA POUR LE BALANCEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau

D'OCTROYER à la firme Aqua-Data le mandat de procéder au balancement du réseau d'aqueduc qui sera d'un montant ne dépassant pas 3 600\$ plus taxes.

Le 8 février 2011

Pour : Madame Penny Boulianne
Monsieur Michel Bourdeau

Contre : Monsieur Yves Charlebois
Madame Marlène Lapointe
Madame Valerie Kirkman

REJETÉE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS

La directrice générale dépose le rapport des activités du Service des permis et des inspections.

2011-02-348 **10.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 POUR LA ZONE CA-1**

Considérant que le règlement a été déposé aux membres du Conseil municipal vendredi le 28 janvier 2011, une dispense de lecture est demandée.

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 572-3

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-3
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN
DE PERMETTRE 3 LOGEMENTS INTÉGRÉS AU BÂTIMENT
COMMERCIAL ET D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES
POUR UN BÂTIMENT À UTILISATION MIXTE À MÊME
LA ZONE COMMERCIALE CA-1**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a adopté le règlement de zonage numéro 572;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 572 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à l'assemblée ordinaire du conseil du 14 décembre 2010;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 11 janvier 2011;

ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION pour la présentation du présent règlement a été donné le 11 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois

et RÉSOLU

Le 8 février 2011

QU'UN règlement portant le numéro 572-3 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage numéro 572 est modifié par l'insertion de l'article suivant après l'article 900 :

900 a Bâtiment à utilisation mixte

Les bâtiments commerciaux affectés au commerce de détail et au commerce de services, hormis les services routiers, peuvent servir partiellement à l'habitation aux conditions suivantes:

- a) L'établissement commercial ne doit jamais être situé au-dessus d'un logement.*
- b) Les logements et les commerces doivent être pourvus d'entrées et de services distincts.*
- c) Les cases de stationnement requises par le règlement doivent être prévues et celles-ci doivent être bien identifiées au sol par des lignes peintes en blanc.*
- d) Pour tout ajout de logement additionnel, 10% de l'espace libre de la cour avant doit être gazonné et paysagée.*
- e) Le bâtiment à utilisation mixte doit être conforme aux normes d'implantation de la zone commerciale. Toutefois, lors d'une transformation d'une habitation en bâtiment à utilisation mixte, les marges existantes sont reconnues conformes.*
- f) Dans le cas où une habitation est transformée en bâtiment à utilisation mixte, le caractère architectural de l'habitation doit être conservé.*

ARTICLE 3

La grille des usages et normes de la zone Ca-1 annexée au règlement de zonage numéro 572 est modifiée en apportant les corrections suivantes :

- À la première colonne des usages, les usages « unifamilial, bifamilial et trifamilial » sont autorisés selon une nouvelle note qui précise qu'ils doivent être intégrés à l'intérieur d'un bâtiment commercial (à utilisation mixte);*
- À la première et à la seconde colonne des normes, un renvoi à une nouvelle note précise que la marge arrière minimale le long d'une voie ferrée est fixée à 15 mètres.*
- À la première colonne des normes, le nombre de logements autorisé par bâtiment est établi dorénavant à trois (3), ceux-ci devant être intégrés à l'intérieur d'un bâtiment commercial (à utilisation mixte);*

Le 8 février 2011

Le tout, tel que montré à la grille des usages et normes jointe au présent règlement comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

*Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse*

*Ginette Roy, urbaniste, mba
Directrice générale*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le 8 février 2011

MUNICIPALITE DE TERRASSE-VAUDREUIL
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Annexe "A" du règlement numéro 572-3 amendant
le règlement de zonage numéro 572

ZONES	Ca-1	Ca-1		In-1		Pa-1	Pa-2	Pa-3	Pa-4	Pa-5
USAGES PERMIS										
HABITATION										
Unifamiliale	•(2)	•(3)								
Bifamiliale	•(2)									
Trifamiliale	•(2)									
Multifamiliale										
COMMERCE										
Commerce de détail	•									
Services administratifs	•									
Services financiers	•									
Services personnels	•									
Services professionnels	•									
Services techniques	•(1)			•(1)						
Services de restauration	•									
PUBLIC										
Services publics / Institution										
Services publics / Parcs		•				•	•	•	•	•
Services publics/Utilités publiques										
INDUSTRIE										
Industrie légère				•						
CONSERVATION										
Conservation										
TRANSPORT										
USAGES SPECIFIQUES										
Permis	(1)			(1)						
Interdits										
NOTES										
(1) Électriciens, plombiers, spécialistes en chauffage, climatisation et réfrigération, rembourreurs, ateliers de machinage, ateliers de réparation de petits moteurs, fabrication d'armoires de cuisine et de meubles, ateliers de fabrication artisanale. Tous ces usages sont autorisés à la condition qu'ils ne génèrent aucune pollution par la fumée, la poussière ou le bruit.										
(2) Intégré au bâtiment commercial (voir article 900 a).										
(3) Tout agrandissement de bâtiment ou toute nouvelle construction comprenant un ou des logements est assujéti aux dispositions de l'article 548 relatif au corridor de bruit, de l'autoroute 20.										

Le 8 février 2011

2011-02-349

10.3 DEMANDE DE CHANGEMENT DES LIMITES DE LA ZONE Ra-3 ET DE LA ZONE Ca-1

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de modification au zonage;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois

et RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de modification des limites de la zone Ra-3 et de la zone Ca-1, selon les dispositions du règlement des permis et des certificats, dont les frais sont entièrement assumés par ledit demandeur.

DE PROCÉDER à la modification de la réglementation d'urbanisme pour lesdites zones.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La directrice générale dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2011-02-350

13. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2011

Il est PROPOSÉ par Penny Boulianne

et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 8 février 2011 à 20h20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse

Ginette Roy, urbaniste, mba
Directrice générale